



## Attouchement sur mineur par un mineur

Par **petitepiote**, le **25/03/2011 à 10:09**

Bonjour,  
voila mon histoire, d'après mon fils il aurait subit des attouchements par un mineur de 14 ans.  
mon fils a 4ans 1/2, après en avoir parler au médecin de famille , il m'a dit de porter plainte.  
ce que nous avons fait, la 4 mois après les faits, j'apprends que je dois prendre un avocat.  
ce que je suis en train de faire, mais après l'avocat que va t'il se passer?  
mon fils va t'il être réentendu?  
je viens de contacter mes assurances maison, banque... je n'ai pasv souscrit a l'aide  
juridique, combien va me couter un avocat environ?  
merci de votre réponse  
cordialement

Par **mimi493**, le **25/03/2011 à 14:32**

L'avocat pour l'enfant est gratuit. Faites une demande au batonnier

Par **petitepiote**, le **25/03/2011 à 16:19**

comment faire la demande au bâtonnier?  
est ce que je peux malgré tout prendre un avocat de mon choix ?

Par **Marion2**, le **25/03/2011** à **16:24**

La demande au Bâtonnier se fait au greffe du Tribunal.